



Aux Libellules

Simon Stany

Biaulettes 5

6800 Moirçy (Libramont-Chevigny)

aux-libellules@outlook.com

0032 498 42 54 84

BE0809.853.295

DECLARATION D'ENGAGEMENT LOCATION CHÂTEAU GONFLABLE.

Lieu et date:

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile :Tél portable :

Adresse email :

N° de carte d'identité/passeport.....

Déclare prendre en location le château gonflable de marque Boing de dimension 5x6m et de coloris rose/mauve/vert/jaune, après avoir pris connaissance des conditions générales de location ainsi que la notice de montage et démontage avec les consignes de sécurité annexé à la présente déclaration d'engagement.

A s'avoir que les conditions générales de ventes sont à conserver par le locataire.

Tandis que le porte document reprenant la notice de montage et démontage est à remettre au propriétaire après la durée de la location en même temps que le château gonflable.

Départ Date/...../.....Heure

Retour prévu Date/...../.....Heure

Prix :

Je reconnais que le château gonflable loué est en parfait état de marche et d'entretien.

Observations (photos si nécessaires):

.....
.....
.....
.....

AUX LIBELLULES ne peut être tenu pour responsable des accidents dont la cause volontaire ou fortuite n'incombe ni aux membres de son personnel ni à son matériel. Les châteaux sont à utiliser en « bon père de famille ». Les structures gonflables sont réservées à une utilisation exclusivement enfantine (3- 12ans).

Il est rappelé qu'en cas de non-respect de ces règles vous risquez d'endommager la structure et provoquer des accidents. En tant qu'organisateur vous êtes responsable de la manifestation. Notre assurance responsabilité civile ne couvre que les défaillances éventuelles de notre matériel et non pas la mauvaise gestion, organisation ou utilisation des structures.

En cas de forte pluie/vent annoncée à la météo la veille ou le matin de la location, les châteaux ne seront pas disponibles et aucune somme ne vous sera réclamée. AUX LIBELLULES s'autorise l'annulation du contrat de location en cas de non-disponibilité du château loué, due à un problème technique ou dégât au château survenu lors de sa dernière location.

Mode de règlement :

Ce document est fait en 2 exemplaires et remis à chacun des partis.

Signature du locataire, précédée de la mention « lu et approuvé »

.....